
AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 342-2026 RELATIF AUX DROITS DE MUTATIONS IMMOBILIÈRES

CET AVIS est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de L'Islet et stipule ce qui suit :

QUE le Conseil a adopté le règlement 342-2026, intitulé « Règlement relatif aux droits de mutations immobilières », lors de la séance ordinaire du 4 mai 2026, tenue à l'édifice municipal;

EN CONSÉQUENCE, ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Ce règlement est disponible à l'édifice municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à L'Islet, ce 6 mai 2026.



Michel Pelletier
Directeur général greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Michel Pelletier, directeur général greffier-trésorier de la Municipalité de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis concernant le règlement 342-2026 conformément à la loi ce 6 mai 2026.

En foi de quoi, je délivre ce certificat,



Michel Pelletier
Directeur général greffier-trésorier